



**Point 1 de l'ordre du jour : Ouverture de la réunion**

La réunion sera ouverte le 25 juin 2007 à 10h00 par Son Excellence Monsieur Nadhir Hamada, Ministre de L'Environnement et du Développement Durable de la République tunisienne et le Coordonnateur du PAM à l'hôtel Le Royal Hammamet, à Hammamet. Le Coordonnateur du programme MED POL s'adressera aussi aux participants et exposera brièvement l'objet et la portée de la réunion. Il s'agit concrètement, tout en abordant les activités menées au cours du présent exercice biennal et en présentant les activités dont l'exécution est proposée pour l'exercice 2008-2009 et qui seront soumises aux Parties contractantes pour adoption, d'examiner et mettre en débat les travaux réalisés par le Secrétariat à la suite de la réunion extraordinaire des Coordonnateurs nationaux pour le MED POL tenue à Mytilène du 26 au 28 mars 2007.

**Point 2 de l'ordre du jour : Élection du Bureau**

La réunion élira un Président, deux Vice-présidents et un Rapporteur.

**Point 3 de l'ordre du jour: Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux**

Le Secrétariat présentera l'ordre du jour (doc. UNEP(DEPI)/MED WG. 316/1 et WG. 316/2) qui sera examiné, remanié si nécessaire, et approuvé par la réunion. Un service d'interprétation simultanée anglais-français sera assuré à toutes les séances plénières.

**Point 4 de l'ordre du jour: Examen des travaux réalisés au cours de l'exercice biennal 2006-2007**

Le Secrétariat présentera le document UNEP(DEPI)/MED WG. 316/Inf. 3 qui expose les travaux liés au MED POL qui ont été réalisés par le Secrétariat et les pays en 2006-2007. Les Coordonnateurs seront invités à examiner le contenu du document et à formuler leurs observations, en tenant compte du fait qu'il sera présenté à la réunion des Points focaux du PAM et ensuite à celle des Parties contractantes pour information.

**Point 5 de l'ordre du jour: Suite donnée à la réunion extraordinaire des Coordonnateurs nationaux pour le MED POL (Mytilène, 26-28 mars 2007)**

Le Secrétariat présentera à la réunion le travail accompli en application des conclusions et recommandations de la réunion extraordinaire des Coordonnateurs nationaux pour le MED POL tenue à Mytilène du 26 au 28 mars 2007 sur les sujets suivants: Document opérationnel de MED POL-Phase IV, préparation du nouveau texte juridiquement contraignant prévu par l'article 15 du Protocole "tellurique", et Système d'information MED POL.

**Point subsidiaire 5.1: Examen et approbation du Document opérationnel de MED POL-Phase IV**

Le Secrétariat présentera le document UNEP(DEPI)/MED WG. 316/3. Le document expose les activités de MED POL-Phase IV approuvées par les Parties contractantes et fournit des détails sur leur mise en oeuvre. La version soumise à la présente réunion est la version remaniée de l'avant-projet présenté à la réunion extraordinaire des Coordonnateurs nationaux pour le MED POL en mars 2007 et elle a été établie sur la base des observations et recommandations formulées par les Coordonnateurs nationaux à ladite réunion. Conformément à la recommandation des Coordonnateurs, le document comprend également un plan glissant pour toutes les activités jusqu'en 2013. La réunion sera invitée à

examiner le document, à l'approuver tel que modifié, et à recommander sa transmission à la réunion des Points focaux et à celle des Parties contractantes pour adoption.

**Point subsidiaire 5.2:** Examen des dispositions prises dans le processus de préparation du nouveau texte juridiquement contraignant contenant des mesures et des échéanciers (art. 15 du Protocole "tellurique")

Au cours du débat qui a eu lieu à Mytilène sur le contenu possible du futur texte juridiquement contraignant prévu par l'article 15 du Protocole "tellurique", les Coordonnateurs ont demandé au Secrétariat de préparer deux documents d'appui pour faciliter le processus d'élaboration du nouveau texte. Ainsi le Secrétariat a-t-il préparé deux documents (UNEP(DEPI)/MED WG. 316/4 et WG. 316/5) qui ont trait, respectivement, à une analyse comparative des engagements du PAS actuel avec les accords et instruments juridiques internationaux, régionaux et européens correspondants, sur la base des données et informations disponibles, et un modèle décrivant les mesures possibles visant à réduire les apports d'un polluant (par exemple, la DBO) à partir du secteur concerné. Les documents seront examinés et débattus par la réunion et les résultats des délibérations seront utilisés par le Secrétariat pour mener le processus de négociation et d'élaboration du nouveau texte juridiquement contraignant qui prendra le relais du PAS actuel.

**Point subsidiaire 5.3:** Examen de la politique en matière de données dans le cadre du Système d'information MED POL

Un certain nombre de questions politiques ont été soulevées par les Coordonnateurs au cours de leur réunion de Mytilène à propos de la gestion du Système d'information MED POL en général, et des données en particulier. De ce fait, en coopération avec l'INFO/RAC, un document a été préparé par le Secrétariat (UNEP(DEPI)/MED WG.316/6) sur les questions ci-dessus. La réunion sera invitée à examiner le document et à communiquer au Secrétariat des décisions précises quant à la gestion future du Système d'information qui devrait être opérationnel en 2008.

**Point 6 de l'ordre du jour:** Examen et approbation du plan de travail pour les activités MED POL 2008-2009

Le Secrétariat a établi le document UNE (DEP)/MED G. 316/7 qui expose les activités dont l'exécution est proposée pour l'exercice biennal 2008-2009. La réunion sera invitée à examiner les activités, à remanier le plan de travail s'il y a lieu et à l'approuver pour transmission à la réunion des Points focaux et à celle des Parties contractantes pour adoption.

**Point 7 de l'ordre du jour :** Questions diverses

En plus des autres questions qui pourraient être soulevées par les participants, le Secrétariat informera brièvement la réunion quant au progrès accompli par le PAM et MED POL dans le processus d'application de l'approche écosystémique de la gestion des activités humaines.

**Point 8 de l'ordre du jour:** Examen et approbation du projet de rapport

Le Secrétariat établira un projet de rapport de la réunion en anglais et en français qui sera examiné, révisé si nécessaire et approuvé par les participants.

**Point 9 de l'ordre du jour.** Clôture de la réunion

La clôture de la réunion sera prononcée par le Président le 28 juin à 17h30.

## EMPLOI DU TEMPS PROPOSÉ

### Lundi 25 juin 2007

10h – 10h30	Points 1, 2 et 3 de l'OdJ.
10h30 - 11h	<i>Pause café</i>
11h - 13h	Point 4 de l'OdJ
13h – 14h30	<i>Pause déjeuner</i>
14h30 – 15h30	Point 5, point subsidiaire 5.1 de l'OdJ
15h30 – 16h	<i>Pause café</i>
16h - 18h	Point subsidiaire 5.1 (suite)

### Mardi 26 juin 2007

9h30 – 10h30	Point subsidiaire 5.2
10h30 - 11 h	<i>Pause café</i>
11h - 13h	Point subsidiaire 5.2 (suite)
13h00 – 14h30	<i>Pause déjeuner</i>
14h30 – 15h30	Point subsidiaire 5.2 (suite)
15h30 – 16h	<i>Pause café</i>
16h - 18h	Point subsidiaire 5.3

### Mercredi 27 juin 2007

9h30 – 10h30	Point subsidiaire 5.3. (suite)
10h30 - 11h	<i>Pause café</i>
11h - 13h	Point 6 de l'OdJ.
13h00 – 14h30	<i>Pause déjeuner</i>
14h30 – 15h30	Point 6 de l'OdJ (suite)
15h30 - 16h	<i>Pause café</i>
16h – 18h	Point 6. (suite) et 7.de l'OdJ

### Jeudi 28 juin 2007

9h30 – 13h	Pas de séance. Préparation du rapport par le Secrétariat
13h – 14h30	<i>Déjeuner</i>
14h30 – 15h30	Point 8 de l'OdJ
15h30 - 16 h	<i>Pause café</i>
16h – 17h30	Point 8 de l'OdJ (suite)
17h30 - 18 h	Point 9 de l'OdJ.